



Notice d'utilisation de la grille d'évaluation des critères de vulnérabilité

➤ Objectif principal :

Permettre un repérage des familles fragiles afin d'assurer un lien parent-enfant de qualité et son accueil dans les meilleures conditions possibles. Le but étant de travailler en coopération avec les familles, de les accompagner et d'observer l'évolution de leur situation.

➤ Objectifs secondaires de cette grille :

- Dépister les vulnérabilités en prénatal afin d'effectuer une meilleure prise en charge des familles repérées comme vulnérables et les aider à évoluer.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé par les services de PMI en lien avec le professionnel en charge du suivi de la grossesse. Le temps d'observation et d'accompagnement du prénatal, lié aux observations du postnatal, permettant au juge de prendre une décision la plus adaptée et objective face à cette situation lorsque cela est nécessaire.
- Soutenir les parents, les aider à travailler sur leurs fragilités et faire émerger leurs compétences, même lorsqu'un placement de l'enfant à la naissance s'opère.

➤ Cotation des indicateurs de vulnérabilité :

Une gradation de chaque indicateur a été proposée afin d'objectiver chaque vulnérabilité et le risque de danger pour l'enfant à naître. Cette cotation reste indicative et peut être modulée par le professionnel qui va la renseigner.

➤ L'orientation vers la PMI, pour quoi faire ?

Lorsque des vulnérabilités sont repérées, un accompagnement par la PMI est proposé à la famille par le biais de différentes actions :

- Des visites à domicile par la sage-femme de PMI, une puéricultrice ou une auxiliaire de PMI
- La mise en place de rencontres régulières de la famille, qui peuvent être hebdomadaires, à domicile comme en MDS
- La possibilité d'un financement par la PMI du reste à charge pour les familles pour lesquelles l'intervention de TISF ou AVS est proposée
- La possibilité d'accompagner physiquement ou de véhiculer les familles à des RDV
- Une aide à la préparation du domicile pour la naissance de l'enfant
- L'accompagnement de la famille si problème de mobilité, pour faire les achats nécessaires à l'arrivée de l'enfant
- L'accompagnement de la famille vers le service social de proximité en cas de problèmes financiers, dettes, problèmes d'ouverture de droits, de logement...
- L'aide à la recherche de modes d'accueil des enfants de la famille
-

➤ La transmission de cette grille :

Cette grille, une fois renseignée et après information à la famille de la transmission à la PMI de secteur, est à envoyer (par mail) sur le FAX numérique PMI du territoire dont dépend la famille.

Un accusé de réception est envoyé par la PMI au transmetteur puis la fiche retour figurant au verso de la grille est également envoyée par la PMI à l'adresse mail indiquée dans le bandeau haut de la grille, que la famille ait été vue ou non en détaillant les suites données.